



PHASES FINALES CHAMPIONNATS
DE FRANCE

REGIONALES 1 / 2 / 3

PROMOTIONS REGIONALES 1 / 2 / 3

SAISON 2025/2026

1. LE CALENDRIER

	REGIONALE 1 PROMOTION R1	REGIONALE 2 PROMOTION R2	REGIONALE 3 PROMOTION R3
Mai 2026			
02-03	Q	Q	Q
09-10			1/32
16-17	1/32	1/32	1/16
23-24	1/16	1/16	1/8
30-31	1/8	1/8	
Juin 2026			
06-07			1/4
13-14	1/4	1/4	1/2
20-21	1/2	1/2	FINALE
27-28	FINALE	FINALE	

Q = Date limite de communication à la FFR des qualifiés par les ligues régionales

2. TABLEAU DU NOMBRE DE QUALIFIES PAR LIGUES REGIONALES

LIGUE	REGIONALE 1 PROMOTION R1	REGIONALE 2 PROMOTION R2	REGIONALE 3 PROMOTION R3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4
BRETAGNE	2	2	2
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2
GRAND EST	2	2	2
HAUTS DE FRANCE	2	2	2
ILE DE FRANCE	6	6	6
NORMANDIE	2	2	2
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14
OCCITANIE	14	14	14
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2
SUD + CORSE	4	4	4

3. PHASE FINALE

Sont qualifiées pour les 1/32^{ème} de finale de Régionales 1 / 2 / 3 et Promotions Régionales 1 / 2 / 3, les équipes communiquées par les ligues régionales à l'issue des phases finales régionales.

La répartition de ces équipes est précisée dans le tableau du nombre de qualifiés par ligues régionales.

Les phases finales de ces championnats de France seront organisées selon un tableau d'opposition qui débutera en 1/32^{ème} de finale. Ce tableau sera élaboré au regard des qualifiés qui seront communiqués par les ligues régionales, selon les critères suivants :

- Géographique : les oppositions des 1/32^{ème} de finale seront déterminées de sorte à limiter, dans la mesure du possible, les déplacements ;
- Interligues : les 1/32^{ème} de finale seront organisées afin d'éviter, dans la mesure du possible, les oppositions intraligues.

Toutes les rencontres de ces phases finales se dérouleront en match éliminatoire sur terrain neutre.

Le vainqueur de la finale de la phase finale de Régionale 1 / 2 / 3 sera sacré **Champion de France** de son niveau régional 2025/2026.

Le vainqueur de la finale de la phase finale de Promotion Régionale 1 / 2 / 3 sera sacré **Champion de France** de son niveau régional 2025/2026.

4. NOMBRE D'EQUIPES ACCEDANT EN FEDERALE 3 2026/2027

Le nombre d'associations par ligue accédant directement de la Régionale 1 à la Fédérale 3 pour la saison 2026/2027 est fixé selon le tableau suivant :

LIGUE	NOMBRE DE QUALIFIES DIRECTS EN FEDERALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
SUD + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	32

* Deux places sont attribuées aux associations les mieux classées à l'issue de la phase finale de Régionale 1 et qui n'accèdent pas directement en Fédérale 3. En cas d'égalité de même rang (exemple : 1/4 de finalistes), les équipes seront départagées, dans un premier temps selon le nombre de « points terrain » obtenus sur la phase considérée, puis par application de l'article 343-2 des Règlements Généraux de la FFR. En cas de remplacement d'une association (refus d'accession, rétrogradation, exclusion, etc.), l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR sera appliqué.

5. LE REGLEMENT FINANCIER DES COMPETITIONS

1. Les frais d'arbitrage :

Les frais d'arbitrage liés aux 1/32èmes - 1/16èmes - 1/8èmes - 1/4 - 1/2 et finales sont à la charge de la FFR. Aucun règlement par chèque auprès des officiels ne doit être fait.

Ces frais sont par la suite déduits de la recette brute de chaque match (voir ci-après).

2. Les recettes liées à la rencontre :

Les rencontres de 1/32èmes - 1/16èmes - 1/8èmes - 1/4 - 1/2 et finales se déroulent sur terrain neutre. Par conséquent, ces rencontres nécessitent la mise en place d'une billetterie fédérale et d'un rapport financier. Toutes les recettes de buvettes bénéficient aux clubs organisateurs. Les recettes de billetterie sont inscrites sur le rapport financier de la rencontre, et sont automatiquement prélevées par la FFR auprès du club organisateur (il n'est donc plus nécessaire de joindre un chèque au rapport financier).

De la recette brute de chaque match seront prélevés :

- La T.V.A. qui sera reversée au Trésor Public par la F.F.R. ;
- Les 2 % de solidarité ;
- La location du terrain et l'indemnité d'organisation suivant les dispositions de l'article 636
- Les frais de déplacement et de séjour des officiels désignés par la F.F.R. (hors superviseurs, évaluateurs et coaches)
- Les frais de sécurité et de secours engagés par le club organisateur et validés par la F.F.R.

Après ces prélèvements, si le résultat net d'exploitation de la rencontre est positif, la répartition du solde sera effectuée de la manière suivante :

Club organisateur	40%
Associations participantes	10% chacune
Ligue d'appartenance du club organisateur	10%
F.F.R.	30%

3. Primes de performance :

Les primes de performance bénéficient à tout club qualifié pour un tour donné. Elles sont versées à l'issue des phases finales. Les montants associés à chaque tour sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau primes de performance championnats de France						
	1/32 ^{ème}	1/16 ^{ème}	1/8 ^{ème}	1/4	1/2	Finale
Régionale 1	250 €	400 €	450 €	750 €	1 000 €	1 500 €
Promotion R1	150 €	350 €	400 €	500 €	750 €	1 000 €
Régionale 2	150 €	350 €	400 €	500 €	750 €	1 000 €
Promotion R2	150 €	350 €	400 €	500 €	750 €	1 000 €
Régionale 3	150 €	350 €	400 €	500 €	750 €	1 000 €
Promotion R3	150 €	350 €	400 €	500 €	750 €	1 000 €

4. Aides complémentaires liées aux déplacements en phases finales

Les éventuelles aides complémentaires liées aux déplacements en phases finales sont calculées et versées à l'issue des phases finales, pour les clubs éligibles.